

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 février 2026**

Sous la présidence de M. **WALTER** Dany, Maire

Présents :

Mmes **BUMB** Laure, **CHENE** Sylvie, **LEBOLD** Mélanie.  
MM. **BAUER** Jean-Marc, **HEBTING** Jean, **LOGEL** Rémy, **NEY** Aymeric, **REMPP** Jacques, **SCHULER** Albert, **WALTER** Dany, **WALTHER** Jean-Claude.

Absents avec excuse :

M. **HERRMANN** Pierre.

Procurations :

M. **HERRMANN** Pierre a donné procuration à M. **HEBTING** Jean.

M. **NEY** Aymeric est arrivé au point 07.

\*\*\*\*\*

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme **CHENE** Sylvie comme secrétaire de séance (avec une procuration dans le comptage des voix).

\*\*\*\*\*

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 05 décembre 2025 est adopté à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix).

\*\*\*\*\*

3. Approbation du compte administratif année 2025.

Sous la Présidence de Monsieur **REMPP** Jacques, conseiller le plus ancien des membres présents, (le Maire ayant quitté la salle) le Conseil Municipal, après avoir entendu, discuté les explications de Madame **EHLEIDER** Céline, secrétaire de mairie responsable des finances, a approuvé à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix), le compte administratif de la Commune, exercice 2025 qui clôt en :

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 06 mars 2026

**I. DEPENSES DE L'EXERCICE :**

1. Dépenses de fonctionnement		521 063,42 €
2. Dépenses d'investissement		<u>94 139,22 €</u>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>615 202,64 €</b>

**II. RECETTES DE L'EXERCICE :**

1. Recettes de fonctionnement		763 593,40 €
2. Recettes d'investissement		<u>253 478,16 €</u>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 017 071,56 €</b>

Il en résulte un excédent global de clôture de :

1. Excédent de fonctionnement		242 529,98 €
2. Excédent de fonctionnement N-1		23 715,32 €

3. Excédent d'investissement	159 338,94 €
4. Déficit d'investissement N-1	<u>145 851,09 €</u>
EXCEDENT TOTAL	279 733,15 €

Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

4. Approbation du compte de gestion comptable public année 2025.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 06 mars 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur WALTER Dany,

**Après** s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de paiement, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

**Après** s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que toutes les écritures figurant au compte de gestion du Comptable public concordent avec celles du compte administratif de la Commune ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'année 2025, par le Comptable public, visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 06 mars 2026

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente  
un excédent de fonctionnement de : **266 245,30 €**  
un excédent d'investissement de : **13 487,85 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :  
Affectation en recettes de fonctionnement article 002 (Résultat de fonctionnement reporté) : **108 696,15 €**

Affectation en recettes d'investissement article 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) : **157 549,15 €**  
 Affectation en recette d'investissement article 001 (solde d'exécution reporté) : **13 487,85 €**

\*\*\*\*\*

6. Vote des taux d'impositions pour l'année 2026.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
 Reçu le 06 mars 2026

Par délibération du 21 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 27,92 %  
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 64,77 %  
 Taxe habitation (TH) : 11,94 %

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2026 et de les porter à :

TFPB : 27,92 %  
 TFPNB : 64,77 %  
 TH : 11,94 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide de fixer les taux d'imposition en 2026, comme suit :

TFPB : 27,92 %  
 TFPNB : 64,77 %  
 TH : 11,94 %

\*\*\*\*\*

7. Programme d'investissement de l'année 2026.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
 Reçu le 06 mars 2026

Avant le vote du budget primitif, le Maire communique au Conseil Municipal le programme des travaux d'investissement de l'année 2026 et le soumet à l'Assemblée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

Décide d'approuver le programme des travaux d'investissement détaillé ci-après :

• 061 – Acquisition de matériel – Atelier	10 000,00 €
• 068 – Maison forestière –Travaux sur bâtiments	53 500,00 €
• 084 – Église – Restauration mur, création rampe accès et parvis	45 000,00 €
• 088 – Chaufferie – Remplacement chaudière	10 000,00 €
• 092 – Travaux de voirie	93 500,00 €
• 093 – Cimetière – Achat d'un columbarium	10 500,00 €
• 103 - Sycoparc – Fenêtre de paysage	2 500,00 €
• 104 – Achat terrain	7 000,00 €

**Montant total** **232 000,00 €**

\*\*\*\*\*

8. Vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 06 mars 2026

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur le budget primitif communal exercice 2026 et le soumet à l'Assemblée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le budget primitif communal de l'exercice 2026 comme suit :

I. DEPENSES :

1. Dépenses de fonctionnement	687 346,15 €
2. Dépenses d'investissement	<u>287 000,00 €</u>
Dépenses totales	974 346,15 €

II. RECETTES :

1. Recettes de fonctionnement	687 346,15 €
2. Recettes d'investissement	<u>287 000,00 €</u>
Recettes totales	974 346,15 €

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

9. Fixation des droits de places et de stationnements.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 06 mars 2026

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de retenir les tarifs des droits de place et de stationnement pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide de fixer pour l'année 2026, les tarifs des droits de place et de stationnement comme suit :
  - manège pour enfants : 35.00 € par week-end ou semaine.
  - autos tamponneuses : 60.00 € par week-end ou semaine.
  - stands – baraques foraines : 4.00 € le ml par week-end ou semaine.
  - autres étalages : 4.00 € le ml par week-end ou semaine.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

10. Autorisation de travaux et constitution d'une servitude sur le domaine privé de la commune au profit du SDEA.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 06 mars 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de sa compétence « Assainissement », le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace-Moselle a pour projet d'effectuer des travaux de renforcement du réseau d'assainissement sur la commune de LAMPERTSLOCH.

Ces travaux impliquent l'implantation d'une conduite d'assainissement et d'un regard de visite et la condamnation du réseau de surverse dans l'emprise des parcelles appartenant à la commune de LAMPERTSLOCH ci-dessous exposées.

La réalisation de ces travaux nécessite l'inscription au Livre foncier d'une servitude entre le SDEA Alsace-Moselle et la commune de LAMPERTSLOCH pour le passage et le maintien de ces ouvrages.

De plus, une conduite d'assainissement et un regard sont déjà implantés dans l'emprise de la parcelle appartenant à la commune de LAMPERTSLOCH ci-dessous exposée ce qui nécessite la régularisation de cette situation par l'inscription au Livre foncier d'une servitude entre le SDEA Alsace-Moselle et la commune de LAMPERTSLOCH pour le passage et le maintien de ces ouvrages.

- 1) Les parcelles concernées par les travaux de renforcement du réseau d'assainissement, libres de toute occupation, sont cadastrées comme suit :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Nature	Contenance (en ares)
Lampertsloch	LEHNTEIL	12	179/108	PRES	5,63
Lampertsloch	LEHNTEIL	12	185/108	PRES	0,66

- 2) Les parcelles concernées par la constitution d'une servitude foncière, libres de toute occupation, sont cadastrées comme suit :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Nature	Contenance (en ares)
Lampertsloch	LEHNTEIL	12	179/108	PRES	5,63
Lampertsloch	LEHNTEIL	12	185/108	PRES	0,66
Lampertsloch	BOEGENBRONNEN	12	226/31	PRES	8,21

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer :

- Sur le démarrage des travaux de renforcement du réseau d'assainissement envisagés par le SDEA Alsace-Moselle dans l'emprise des parcelles susvisées sous 1), par la signature d'un certificat d'autorisation de travaux ;
- Sur la mise en place à titre gratuit d'une servitude foncière en la forme administrative de pose, de passage et d'entretien de conduites et de regards dans l'emprise des parcelles susvisées sous 2).

#### **Décision du Conseil municipal**

**VU** les dispositions du Code Civil et notamment les articles 686 et suivants ;

**VU** les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-1 ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21, L. 2122-22, L.2122-26, L.2241-1 et L.1311-14 ;

**CONSIDERANT QUE** les ouvrages réalisés relèvent de l'intérêt général et d'une mission de service public et qu'ils bénéficieront notamment aux usagers de la Commune à ce titre ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) des conseillers présents et représentés :

- **APPROUVE** la réalisation par le SDEA Alsace-Moselle des travaux de renforcement du réseau d'assainissement dans l'emprise des parcelles cadastrées comme suit :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Nature	Contenance (en ares)
Lampertsloch	LEHNTEIL	12	179/108	PRES	5,63
Lampertsloch	LEHNTEIL	12	185/108	PRES	0,66

- **AUTORISE** la constitution à titre gratuit d'une servitude foncière en la forme administrative de pose, de passage et d'entretien de conduites et de regards, précisant les modalités d'entretien et d'accès, dans l'emprise des parcelles cadastrées comme suit :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Nature	Contenance (en ares)
Lampertsloch	LEHNTEIL	12	179/108	PRES	5,63
Lampertsloch	LEHNTEIL	12	185/108	PRES	0,66
Lampertsloch	BOEGENBRONNEN	12	226/31	PRES	8,21

- **CHARGE** les services compétents du SDEA Alsace-Moselle de procéder à la rédaction de ladite servitude foncière et d'engager les démarches d'inscription au Livre foncier ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer le certificat d'autorisation de travaux, l'acte administratif de constitution de servitude à titre gratuit à intervenir et tous les documents y relatifs.

\*\*\*\*\*

## 11. Plan de financement du columbarium.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 06 mars 2026

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet et le plan de financement concernant la mise en place du columbarium et invite le Conseil Municipal à se prononcer. Par délibération en date du 19/09/2025, l'entreprise CIMTEA de Saint Avold a été retenue.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le projet et le plan de financement concernant la mise en place du columbarium.
- Décide de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :
- Coût des travaux : 8 355 € HT, soit 10 026 € TTC
- Financement par les fonds propres de la Commune : 1 697.33 €
- FCTVA (16.404%) du montant TTC : 1 644.67 €
- Subvention DETR (80% du HT) : 6 684 €

- Précise que les crédits sont prévus au budget communal exercice 2026.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir les subventions et notamment à signer tous les documents relatifs au dossier.

\*\*\*\*\*

## 12. Achat terrains boisés.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 06 mars 2026

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir des parcelles boisées par le biais de la SAFER Grand Est avec une proposition de vente de deux terrains situés au lieu-dit « Pfaffenbronn », cadastrés section 21 parcelle 58, d'une superficie de 4.66 ares et section 21 parcelle 59 d'une superficie de 2.01 ares.

Le Maire propose d'acquérir les terrains en question (cadastrés section 21 parcelle 58 et 59) au prix de 241 € hors frais notarié, auquel s'ajoutent des frais accessoire au profit de la SAFER, d'un montant de 350 € HT, soit 420 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'acquérir les terrains situés au lieu-dit « Pfaffenbronn », cadastrés section 21 parcelle 58, d'une superficie de 4.66 ares et section 21 parcelle 59 d'une superficie de 2.01 ares au prix de 241 € hors frais notarié, auquel s'ajoutent des frais accessoire au profit de la SAFER, d'un montant de 350 € HT, soit 420 € TTC.
- Précise que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur, à savoir la Commune de LAMPERTSLOCH.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer l'acte de vente et tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

## 13. Choix des entreprises de débardage et de façonnage des stères.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 06 mars 2026

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de retenir l'entreprise chargée des travaux de débardage et des travaux de façonnage de stères pour l'année 2026.

Suite à consultations, il présente les devis de :

L'Ets TERRE A TERRE de Lampertsloch pour les travaux de façonnage de stères.

L'Ets CONRAD de Geudertheim, l'Ets PHILIPPS de Goersdorf, l'Ets RICK de Dambach, l'Ets HOERNEL de Niedermodern pour les travaux de débardage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide de retenir l'entreprise TERRE A TERRE de Lampertsloch pour un montant de 42 € HT le stère pour les travaux de façonnage de stères.
- Décide de retenir l'entreprise PHILIPPS de Goersdorf pour un montant de 9 576 € HT pour les travaux de débardage.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

14. Demande de subvention Caritas.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 06 mars 2026

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur la demande de subvention de l'association CARITAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € pour CARITAS ALSACE de Woerth.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*